

**Monsieur Olivier DUSSOPT**

Secrétaire d'état auprès du Ministre de l'Action  
et des Comptes publics  
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES  
PUBLICS  
139 rue de Bercy  
75572 PARIS CEDEX 12

Paris, le 18 décembre 2018

N. Réf : FV/PL/SR - 18 - 217

Dossier suivi par : Pôle Ressources humaines hospitalières

Objet : Projet de loi Fonction Publique

Monsieur le Ministre,

Selon le rapport annuel de la fonction publique, le salaire net mensuel moyen dans l'ensemble de la fonction publique s'établissait à 2 219 euros. De grandes disparités sont cependant à noter. Ainsi, le salaire mensuel net médian s'élève à 1 970 euros dans l'ensemble de la fonction publique, mais à 2 295 euros dans la fonction publique de l'État, 1 708 euros dans le versant territorial et 1 892 euros dans le versant hospitalier (2 450 euros dans le secteur privé). De même, la rémunération moyenne nette des personnes en place (RMPP) en euros constants a diminué pour 32,5% des agents de la fonction publique territoriale et pour plus d'un tiers des professionnels exerçant dans un établissement hospitalier ou médico-social public entre 2015 et 2016.

Les signes forts annoncés par le Président de la République en faveur du pouvoir d'achat doivent s'adresser également aux professionnels des collectivités territoriales et hospitaliers. A l'occasion du projet de loi Fonction Publique, nous appelons de nos vœux l'extension aux fonctionnaires de certains des dispositifs annoncés par le Président et notamment la défiscalisation de la prime de service (ou du nouveau dispositif de valorisation de l'engagement individuel attendu dans le cadre du projet de loi). D'autres mesures pourraient être envisagées de façon spécifique à la fonction publique, toujours dans le respect de l'équilibre budgétaire des établissements de santé et des collectivités territoriales.

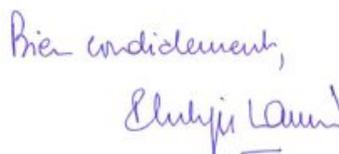
Nous, représentants des employeurs territoriaux et hospitaliers, serons force de propositions quant à l'amélioration du pouvoir d'achat, et, dans l'attente de la réunion de vendredi 21, portons conjointement auprès de vous la nécessité que le projet de loi fonction publique adresse des signes forts aux agents publics.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.



**Frédéric VALLETOUX**  
Président de la FHF



**Philippe LAURENT**  
Président du CSFPT